	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-779</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité	<b>N° 2022-779</b>

---

**Mise en œuvre d'une stratégie métropolitaine en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alexandre RUBIO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Stratégie GEMAPI de Bordeaux Métropole**

**Contexte et démarche**

Bordeaux Métropole porte la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis 2016.

Après six années d'exercice et compte tenu des enjeux de réchauffement climatique et ses impacts sur la hausse du niveau de la mer et la perte de la biodiversité, il convient de définir des orientations stratégiques pour la collectivité.

Pour ce faire, il a été initié depuis 2020 une démarche visant à développer une stratégie dont le but est à la fois de pérenniser une action au quotidien et une planification de long terme. Cette stratégie GEMAPI vise trois objectifs :

- Donner du sens et définir les orientations sur plusieurs horizons temporels
- Définir un cadre d'intervention pour la gestion du quotidien
- Faire connaître et sensibiliser autour de la GEMAPI

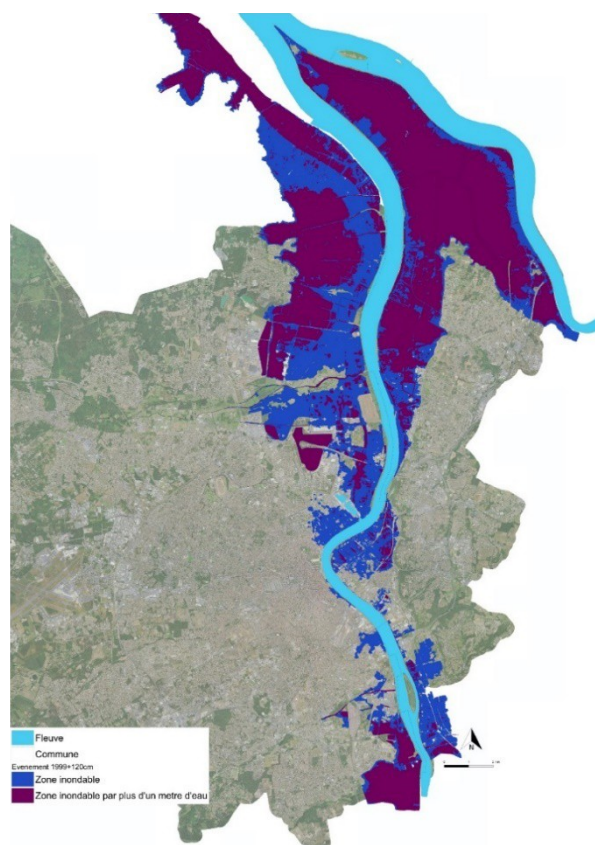
Pour mener à bien cette stratégie et coconstruire un projet, un comité de pilotage de 14 élus a été constitué, piloté par M. Rubio.

Après deux demi-journées de séminaire d'acculturation, le comité de pilotage s'est réuni 6 fois pour déboucher sur les orientations d'une stratégie GEMAPI.

## Orientations de la stratégie

### Introduction

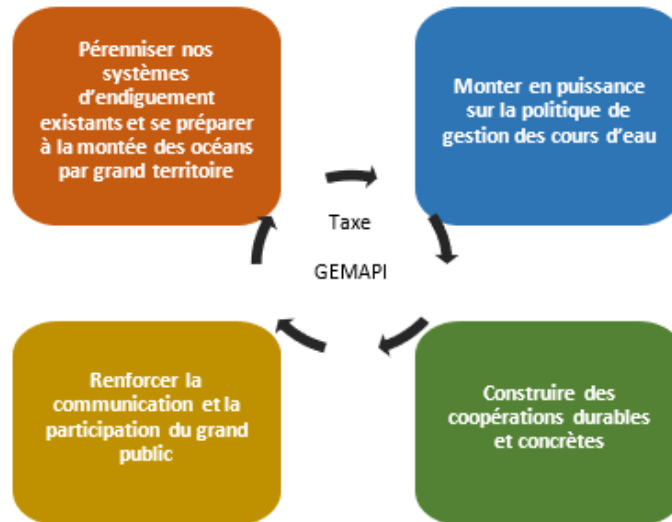
Les dérèglements attendus autour du grand cycle de l'eau sur des équilibres fragiles tels que le niveau des plus hautes eaux, les phénomènes climatiques extrêmes, l'effondrement de la biodiversité, la diminution des ressources en eau, la dégradation de la qualité des cours d'eau, la déconnection des zones humides éponges... impactent déjà notre agglomération et vont se renforcer et devenir plus fréquents dans les années à venir.



*Zone inondable par un évènement fluvio-maritime de type  
Tempête 1999 + 120 cm (intégrant la dernière hypothèse du GIEC*

Les différents ateliers ont permis de mettre en exergue des orientations afin de s'adapter aux changements à venir et d'en limiter les effets sur les milieux et la population :

- Pérenniser nos systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des océans y compris sur le long terme en construisant des stratégies par grand territoire
- Gérer des cours d'eau en restaurant les milieux et en favorisant la sauvegarde des zones humides, écosystèmes clé dans la limitation des impacts du changement climatique (restauration de berges, suppression d'embâcles, reconnexion de zones humides, désartificialisation du lit, restauration de la continuité écologique...)
- Construire des coopérations durables et concrètes dans la poursuite d'objectifs partagés selon une gouvernance renouvelée
- Equilibrer un programme de dépenses par un niveau de taxe GEMAPI adapté



### Préambule : Périmètre actuel de la compétence GEMAPI à Bordeaux Métropole

Missions	Périmètre
Gestion des digues	Gestion et entretien des 80 km de digues existantes
Gestion des clapets	Gestion des 130 clapets situés dans les digues
Prévention des inondations	Stratégie de gestion du risque inondation (Programme d'Action de Prévention des Inondations PAPI, Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation pour définir les actions pour s'adapter au réchauffement climatique...) Aménagement du territoire, accompagnement des projets urbains (Urbanisme, AOS, PPRI...)
Entretien et aménagement des cours d'eau	250 km de cours d'eau : gestion de la Jalle de Blanquefort, gestion des autres cours d'eau par tronçons, gestion des jalles de la presqu'île d'Ambès et de Bouliac, entretien des berges et de la ripisylve, restauration de la continuité écologique
Protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides	Plantation et restauration de ripisylve, restauration de berges érodées, gestion des espèces invasives, caractérisation des zones humides attenantes aux cours d'eau et plans de gestion, travaux de restauration de l'hydromorphologie

▣ **Les systèmes d'endiguement et prévention du risque d'inondation doit intégrer l'évolution du risque fluvio-maritime face au réchauffement climatique :**

Le premier objectif consiste à pérenniser les systèmes d'endiguement existants pour 2026 en restaurant à leur niveau actuel les digues et les ouvrages hydrauliques des secteurs les plus denses afin qu'ils soient suffisamment résistants à la rupture pour l'évènement climatique de référence à savoir la tempête 1999+20 cm de rehausse de l'océan.

Cette refonte de nos ouvrages devra aussi anticiper les changements futurs et donc les digues seront conçues pour une rehausse ultérieure. De plus, une augmentation du périmètre en particulier sur la gestion des ouvrages hydrauliques dans les digues permettra de pérenniser tout le système. Ce travail s'inscrit dans le PAPI 2016-2026 (Programme d'Action de Protection contre les Inondations).

La pérennisation des digues actuelles s'accompagne d'une réflexion sur le long terme sur le devenir de nos territoires face à l'augmentation des risques. Il est proposé de coconstruire une stratégie par grand territoire métropolitain de réduction de la vulnérabilité à l'horizon 2050. Un diagnostic de la vulnérabilité par grand territoire permettra d'arbitrer une stratégie combinant rehausse de digues, zones de surinondations, déplacement d'enjeux les plus vulnérables et adaptation à l'inondation des enjeux maintenus. Ces actions intégreront le PAPI Estuaire 2 en 2030.

Dans le cadre des grands projets d'aménagement, il est proposé d'intégrer le risque fluvio-maritime comme élément de base avant toute définition de plan guide. La vulnérabilité de la ville dans son ensemble (bâtiments, réseaux, flux) doit être analysée pour être intégrée dans les principes d'aménagements et ce le plus en amont possible.

Enfin, le travail d'amélioration de la gestion de crise doit être poursuivi et approfondi avec la métropole en coordonnateur des actions et des moyens en appui des communes dans leurs décisions opérationnelles. Pour cela, un Plan Intercommunal de Sauvegarde sera élaboré et le travail sur les Zones Refuges de la presqu'île d'Ambès sera finalisé.

### **▣▣ La gestion des cours d'eau et des zones humides associées participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la renaturation de la Métropole :**

Le second objectif consiste à restaurer la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides associées pour 2040 dans une perspective d'adaptation au réchauffement climatique.

En effet, la constitution d'un programme pour chaque bassin versant définissant l'ambition et les projets de restauration visant à redonner de l'espace de respiration aux cours d'eau et à les revégétaliser, est prévue pour 2030.

Ces programmes seront constitués dans une approche intégrée dans un double objectif de prévention des inondations et de restauration des milieux aquatiques par bassin versant. Le calendrier de réalisation sera jalonné par différentes priorités en fonction de l'urgence des bassins versants.

Pour cela, une première étape consiste à élargir le périmètre de gestion à tous les cours d'eau de Bordeaux Métropole pour 2030, permettant ainsi de mettre en avant une vision intégrée du bassin versant.

Enfin, la pérennisation de ces ambitions passe par l'amélioration de la protection des cours d'eau et des zones humides associées dans les documents d'urbanisme dans le cadre de révisions.

☐☐ **La communication et la démocratie participative sont des déterminants de la réussite de la lutte contre les inondations et la restauration des cours d'eau :**

Ces domaines sont aujourd'hui sous investis et les connaissances des processus d'inondation et de dégradation des cours d'eau ne sont pas suffisamment collectivement appropriées.

Il est proposé de sensibiliser et former aux thématiques de la GEMAPI, dans la durée, les élus ainsi que le grand public dont les enfants.

Une sensibilisation plus ciblée sera proposée pour les publics les plus concernés, en particulier les habitants des zones inondables, les acquéreurs ainsi que les riverains de cours d'eau. Les rivières et les digues restaurées pourront être des supports de sensibilisation par l'ouverture de cheminement lorsque cela est compatible avec les usages et la biodiversité.

Enfin, il est également prévu d'associer plus largement les parties prenantes aux projets, dans l'objectif de mieux partager les enjeux et de répondre à une attente forte des populations. Les projets de la stratégie GEMAPI pourraient s'insérer dans des démarches de démocratie participative pour co-construire avec les acteurs locaux et les riverains.

☐☐ **La gouvernance et les coopérations seront structurées autour d'un réseau métier et d'un accompagnement des représentants métropolitains dans les différentes instances extraterritoriales :**

☞ Gouvernance renouvelée et suivi de la stratégie

L'outil de mise en œuvre de la stratégie reste à la métropole. A cette occasion, il est proposé les instruments suivants pour assurer le suivi de la démarche :

- Gouvernance :
  - le COPIL GEMAPI avec un groupe d'élus qui est monté en compétences et qui a montré un intérêt pour la démarche sera pérennisé. Ce COPIL suivra le bilan annuel de la démarche et sera réuni pour la préparation des décisions politiques ou le suivi de certaines actions spécifiques.
  - Une attention particulière sera apportée à l'interaction entre le conseiller délégué à la GEMAPI et les vice-présidences eau, nature et urbanisme afin qu'elles soient associées à la démarche lors de temps d'échanges spécifiques.
  
- Déclinaison opérationnelle et pilotage
  - les orientations stratégiques seront déclinées en planification par action
  - Le suivi de la stratégie sera assuré par des indicateurs clés

☞ Coopération renforcée et élargie

La gestion de l'eau ne s'arrête pas aux limites administratives et de nombreux acteurs interviennent sur les problématiques GEMAPI.

Il est proposé de renforcer les partenariats techniques et financiers existants avec les syndicats et les EPCI voisins compétents. Le travail en commun pourra s'articuler autour de partage d'objectifs. L'accompagnement des élus représentant la Métropole dans les différents syndicats et la coordination technique seront renforcés autour d'un réseau métier GEMAPI sur l'aire urbaine.

A Bordeaux Métropole, il est également proposé de renforcer la coopération multi-thématique entre les politiques (urbanisme, nature, développement économique, tourisme, fleuve...) afin d'améliorer la transversalité et de proposer un schéma organisationnel pour structurer l'exercice le plus efficient de la GEMAPI.

Enfin, Bordeaux Métropole s'inscrira dans des partenariats techniques et financiers, en particulier sur la question des effets du réchauffement climatique.

### **▣ Une taxe GEMAPI permettra de financer l'augmentation de périmètre et les travaux de confortement :**

La mise en œuvre des actions dans ces différentes temporalités se décline par le programme financier présenté en annexe. Il intègre :

- Les dépenses liées aux coûts partis [Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et plans de gestion des cours d'eau existants],
- Les projections liées aux extensions de périmètre, des projections de travaux complémentaires,
- Les moyens humains nécessaires pour mener les objectifs dans les délais proposés.

Sur les 6 dernières années, un budget de 34,8 millions d'euros (investissement, fonctionnement et frais de personnel, incluant les subventions) a été porté par le budget principal pour mettre en œuvre la politique GEMAPI, soit 5,8 millions par an.

Les nouvelles orientations politiques portent le besoin de financement, subventions déduites, à 97 millions d'euros sur 10 ans, soit 9,7 millions par an (dont 18 ETP sur les 6 prochaines années).

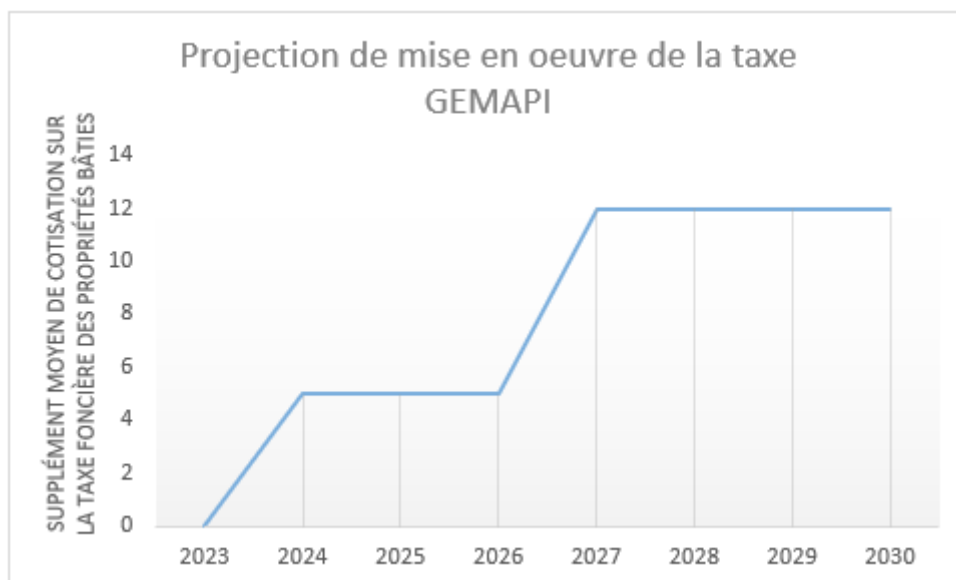
Le besoin de financement supplémentaire peut être financé par l'instauration d'une taxe GEMAPI, en cours de déploiement par de nombreuses intercommunalités au plan national. Cette taxe repose sur l'assiette fiscale des taxes d'habitation, foncières bâtie et non bâtie et sur la cotisation foncière entreprise.

Il est proposé une trajectoire progressive de la taxe avec :

- Une première année à 0 afin de préparer les éléments et de communiquer auprès du contribuable sur l'intérêt et la nécessité de cette taxe
- Une période de 2024 à 2026 où le coût supplémentaire de la stratégie GEMAPI est porté par la taxe, le budget principal portant toujours le budget moyen actuel. Cela correspondrait à une taxe de 5 euros par an par propriété bâtie en moyenne.
- A partir de 2027 et après un point d'étape de la stratégie GEMAPI, la taxe pourra être amenée à financer la totalité du budget GEMAPI, en substitution



de ce qui est actuellement porté par le budget principal. Elle représenterait 12 euros par an.



**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

**VU** la délibération n°2015-0757 du 27 novembre 2015, relative aux modalités d'exercice de la compétence GEMAPI,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la protection contre les inondations et la sauvegarde des milieux aquatiques est un enjeu majeur de notre territoire

## DECIDE

**Article 1** : d'adopter la stratégie GEMAPI, jointe à la présente délibération

**Article 2** : d'instaurer la taxe GEMAPI à partir de 2024 pour financer cette politique

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Alexandre RUBIO</p>
---	---